

LICENCE EN DROIT – 1^{er} NIVEAU
PARCOURS DROIT ET LANGUE ANGLAISE
PARCOURS DROIT ET MONDE HISPANIQUE
LICENCE ECO-DROIT – 1^{er} NIVEAU
GROUPE DE COURS N° V

DROIT CIVIL

Matière ayant donné lieu à travaux dirigés

(Cours de Mme DUPOUEY-DEHAN)

MERCREDI 16 MAI 2012

de 13h30 à 16h30

Michèle vient de fêter ses 60 ans. Même si elle se sent encore très jeune, elle ne peut s'empêcher de faire le bilan de sa vie. Elle est mariée depuis 40 ans à Christian, qui a toujours été un époux aimant et attentionné. De leur union sont nés deux enfants, Julie et Bruno, qui font la fierté de Michèle. Ils ont l'un et l'autre réussi de brillantes études de médecine, comme leur père. Julie, gynécologue obstétricienne de 38 ans, s'est mariée le 1^{er} juillet 2004 et a une petite fille âgée de 5 ans : Léna. Bruno, quant à lui, est chirurgien cardiaque dans une clinique réputée de la ville. Il a 36 ans et vit depuis 2008 avec Marie, qu'il a rencontrée chez des amis communs. Il a très vite été séduit par cette jeune mère célibataire. Bruno a spontanément « adopté » le petit Thomas, qui n'avait pas un an lors de leur rencontre, et participé à son éducation et son entretien, devenant même un de ces « papa-poules » qui n'hésitent pas à se lever la nuit, changer les couches et aller chez le pédiatre. Bruno a d'ailleurs reconnu Thomas le 15 septembre 2010. Thomas et Léna s'entendent à merveille et passent régulièrement du temps chez leurs grands-parents, pour la plus grande joie de ceux-ci.

Michèle est donc très heureuse de ce portrait de famille. Toutefois, ce bonheur semble aujourd'hui n'être qu'apparent aux yeux de Michèle. Elle a l'impression que depuis peu, tout part à vau-l'eau.

D'abord, Bruno vient de lui confier son inquiétude. Son couple a traversé quelques difficultés et Marie est partie avec Thomas. Marie veut même remettre en question la reconnaissance de Thomas par Bruno. Celui-ci est conscient que Marie et lui ne sont plus amoureux. Leur séparation ne lui pose donc pas vraiment problème. Mais il aime Thomas comme son véritable fils, et il sait que c'est réciproque. Il continue d'ailleurs à s'en occuper, le week-end et parfois aussi en semaine. Pour Bruno, il est donc impensable que tout cela soit remis en cause. Est-ce possible ?

Mais les soucis de Michèle pour son fils ne s'arrêtent pas là. Il lui indique également qu'il a rencontré une infirmière à la clinique, dont il est tombé éperdument amoureux. Le coup de foudre a été immédiat et réciproque. Mais cette jeune femme est mariée, même si elle ne vit plus avec son mari depuis de nombreux mois. Bruno souhaite malgré tout conclure un pacte civil de solidarité avec elle, afin que leur amour soit officialisé. Michèle s'inquiète et se demande quelles difficultés son fils va encore rechercher... Que pouvez-vous lui répondre ?

Enfin, Julie connaît des ennuis avec son époux François. Un soir, alors qu'elle utilisait l'ordinateur portable de ce dernier pour accéder à internet, elle découvrit, sur sa boîte aux lettres électronique restée ouverte, des messages provenant d'une dénommée Sophia. La teneur des méls ne laisse aucun doute sur la nature des relations que François entretient avec cette Sophia, depuis trois mois visiblement. François n'a d'ailleurs pas nié les faits mais a tenté d'expliquer que cette liaison était sans importance pour lui et qu'il allait y mettre fin très vite. Mais Julie est blessée et ne veut plus vivre avec un homme qui l'a trompée. Elle souhaite donc divorcer, malgré l'opposition de François, mais ne sait pas à quelles conditions cela est possible et quelles sont les démarches à suivre. Elle s'inquiète surtout de la situation patrimoniale à l'issue du divorce, si celui-ci était prononcé. En effet, François n'a jamais vraiment travaillé. C'est un artiste... mais sans grand talent ! Il réussit parfois à vendre quelques toiles mais à des prix modiques ne lui permettant pas de vivre de son art. L'appartement dans lequel ils vivent appartient à Julie. Elle souhaite le conserver et voudrait également reprendre un petit local dont elle avait fait donation à François pour y aménager son atelier de peinture. De plus, Julie raconte à sa mère qu'elle vient également de recevoir un courrier de la part d'une boutique de prêt-à-porter très haut de gamme. Il lui est demandé de payer une facture de 6000 euros correspondant à des costumes, chemises, boutons de manchettes... que François a acquis. Julie connaît cette boutique pour y avoir effectué parfois quelques achats pour elle comme pour François, afin de « se faire plaisir » ! Elle a même le privilège d'être inscrite sur le fichier clients car elle reçoit régulièrement des invitations à des ventes privées. Mais elle n'y a jamais dépensé de telles sommes ! Elle ne souhaite donc pas payer, surtout après avoir découvert la liaison de son mari.

L'usage du Code civil est Interdit